



BNP PARIBAS



Richard PONS

Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



Patricia LEROY

Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 68 24 34 16



Julie LEQUEUX

Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35



Pierre RIVIÈRE

Représentant Syndical National
06 65 64 56 98



Laurent COURRIER

Représentant Syndical National Adjoint
05 61 11 13 71

CONTACTS DELEGATION NATIONALE CFTD :
cfdt.nationale@bnpparibas.com
01 40 14 31 89



@cfdtbnpparibas



Délégation Nationale

LE TÉLÉTRAVAIL CHEZ BNP PARIBAS

Lundi 2 décembre 2019

LA CFTD négocie ce jour pour un accord **ambitieux, innovant et engageant**

Comme rappelé dans [notre communication du 19/11](#), le TéléTravail (TT) est expérimenté dans l'entreprise sur le périmètre des Pôles & Fonctions depuis 2014.

Bilan de cette expérimentation en quelques chiffres :

- **97%** des utilisateurs du TT sont satisfaits
- **95%** des utilisateurs du TT en sont satisfaits en termes d'efficacité et concentration
- **94%** des utilisateurs pensent que le TT améliore leur bien-être et l'équilibre des temps de vie professionnel et personnel

➔ **CONCLUSION :** le Télétravail est fortement apprécié par tous, dans toutes ses dimensions

A SAVOIR

Vendredi (30 %)
Lundi (20 %)
Mercredi (20 %)
sont les journées les plus télétravaillées

REVENDECTIONS CFTD

- **Pérennisation du dispositif** du télétravail régulier et occasionnel
- **Maintien de l'indemnisation** liée au télétravail régulier au domicile (dans l'expérimentation, une indemnité de 8€/jour télétravaillé est prévue, que souhaite aujourd'hui supprimer la direction)
- **Décorrélation du Télétravail** régulier du flexoffice (l'Entreprise tend à maintenir la combinaison, excluant alors une grande partie des salariés du dispositif)
- **Ouvrir un « pool » de jours télétravaillés** hors quota en cas d'événements particuliers (climatiques, mouvement social...)
- **Etendre le télétravail** aux espaces de co-working (aujourd'hui uniquement possible au domicile)
- **Réduire la condition d'ancienneté** dans le poste à 3 mois pour bénéficier du TT (6 mois aujourd'hui)
- **Donner la possibilité de mixer** jours TT régulier et jours TT occasionnel
- **Ouvrir le bénéfice du télétravail** à tous les temps partiel (possibilité ouverte à partir de 80% aujourd'hui)

EN PROJET

A la demande de la CFTD, la Direction est favorable à l'ouverture d'une expérimentation au sein des régions de BDDF mais y met ses conditions :

- **Télétravail occasionnel uniquement** (1 à 2 jours max/mois)
- **Une expérimentation sur 12 mois limitée à 5 têtes de Région**
- **Sont exclus de l'expérimentation :** les agences, les Directions de Territoire, les CAF, les CACE, les Centres Banque Privée et les Directions Commerciales Part, Pro / TPE et Banque Privée des Régions.

L'expérimentation concernerait alors 260 salariés, seulement.

Pour la CFTD, c'est un premier pas mais ces critères sont trop restrictifs.

Nous demandons l'**ouverture de l'expérimentation à tous les périmètres BDDF**, incluant BDDF Opérations, avec **un assouplissement des critères d'éligibilité**.

L'Entreprise se doit d'être ambitieuse sur un sujet d'avenir tel que le Télétravail !

TÉLÉTRAVAIL

Existe-t-il une disparité Paris/Province ?

Pour la CFTD, c'est OUI !
(pour exemple les collègues MyCampus)

La Direction doit nous revenir sur le sujet

Vous souhaitez réagir ? N'hésitez pas à nous contacter !